

CR réunion du 7 mai : cumul emploi retraites, transition études emploi, aidants

Plusieurs sujets ont été abordés dans cette réunion, voir le diaporama :

1- la transition entre l'emploi et la retraite

- page 3 du diaporama : constat d'une situation au regard de l'emploi très variable au moment de la liquidation : le taux d'activité des 60-62 ans est faible. Le HCRR dit toutefois que les réformes précédentes ont eu un effet « bénéfique » au regard de l'objectif de faire travailler plus longtemps, puisque les niveaux d'activité faibles avant les réformes concernaient plutôt la tranche 58-60 ans. Ceci dit, cela conforte notre discours, en partie partagé par le HCRR, sur le fait que repousser l'âge de la retraite est une hypocrisie puisque les salariés, pour diverses raisons, soit qu'ils en sont empêchés soit qu'ils sont malades, etc, ne peuvent pas prolonger.
- Aujourd'hui, un dispositif de retraite progressive existe au régime général et pour les indépendants : c'est la possibilité d'être à temps partiel, à partir de 60 ans, à condition d'avoir 150 trimestres de durée d'assurance, en liquidant une partie de sa retraite avec une pension servie proportionnelle à la quotité non travaillée. Le recours à cette retraite progressive est peu développé (13000 bénéficiaires en 2016), notamment car la réduction d'activité ou le passage à temps partiel n'est pas accordé par l'employeur, ou pas simple à mettre en œuvre, etc. On sent bien que le HCRR veut maintenir ce type de dispositif mais de manière à ce qu'il permette, au contraire d'aujourd'hui, une prolongation d'activité au delà de 62 ans. Nous avons dit qu'à l'inverse, ces dispositifs pouvaient être améliorés et étendus, ce qui pouvait correspondre in fine à notre revendication du rétablissement d'une CPA (cessation progressive d'activité). Nous avons pointé le fait que dans le cadre du régime universel tel qu'il a été présenté jusqu'à présent, le problème de la valeur de service du point pour une liquidation partielle anticipée se poserait : si un coefficient majorant est appliqué en fonction de l'âge, ce coefficient risquerait d'être très faible à 60 ans.
- Le cumul emploi retraites : le HCRR veut le valoriser dans le nouveau système, dans la perspective d'inciter à travailler plus longtemps, y compris après avoir liquidé sa pension, sans doute avec la perspective de voir les pensions servies diminuer globalement...les questions qui nous ont été posées vont toutes dans le sens de la possibilité ouverte de continuer à se constituer des droits (accumuler des points) même après la liquidation de sa pension. Un autre problème que pose le cumul est pointé par les constats du diaporama, en particulier page 7 : les personnes qui cumulent aujourd'hui sont plutôt des retraités qui ont déjà une pension élevée, des cadres. Pour la FSU, développer les possibilités de cumul, c'est justifier la baisse des pensions de tous et favoriser les inégalités en favorisant ceux qui ont une capacité à continuer à travailler pour diverses

raisons. Le HCRR a concédé qu' « il y avait un sujet sur les hauts salaires » sans plus de précision.

2- la transition entre les études et l'emploi

La revendication forte de la FSU de voir les années d'étude, de stages et de périodes avant d'accéder au premier emploi prises en compte a été rappelée. Le graphique en page 10 nous donne raison puisque l'âge moyen de validation du premier trimestre, avec l'élévation du niveau d'études et donc de la qualification mais aussi avec les périodes de chômage avant d'entrer en emploi, est de plus en plus élevé, rendant illusoire la possibilité d'atteindre les durées d'assurance requises sauf à intégrer ces années dans les calculs. La problématique est un peu différente dans un système par points qui ne prendrait plus du tout en compte de durée d'assurance, mais la capacité à accumuler des points sur une période suffisamment longue en est cependant tout autant affectée. Le HCRR n'est pas fermé à la possibilité d'attribuer des points en fonction par exemple et pour commencer, du niveau de diplôme requis après la licence, mais sous une forme qui reste à définir : faudrait-il des cotisations, même modiques, des étudiants ?, etc.

La défiance des jeunes vis à vis du système de retraite a été pointée, nous partageons le constat (même s'il est étonnant de constater, page 13, une préférence affichée à un tel niveau pour la capitalisation chez les 18-24 ans alors que le reste de la population reste attachée à la répartition), mais nous attribuons cela aux réformes précédentes qui ont dégradé le système et créé un climat anxieux autour de la question des retraites

3- la situation des aidants

Le diaporama présente les diverses situations prises en compte aujourd'hui. Le fait est que les droits sont d'abord peu importants, ensuite très différents d'un régime à l'autre et plutôt en défaveur des fonctionnaires. La FSU a exprimé sa volonté de voir reconnaître des droits nouveaux, le HCRR, au delà du rappel qu'un système par points nécessite de revoir tous les mécanismes d'attribution de trimestres pour aller sur des dispositifs d'acquisition de points, ne fait pas de propositions précises.